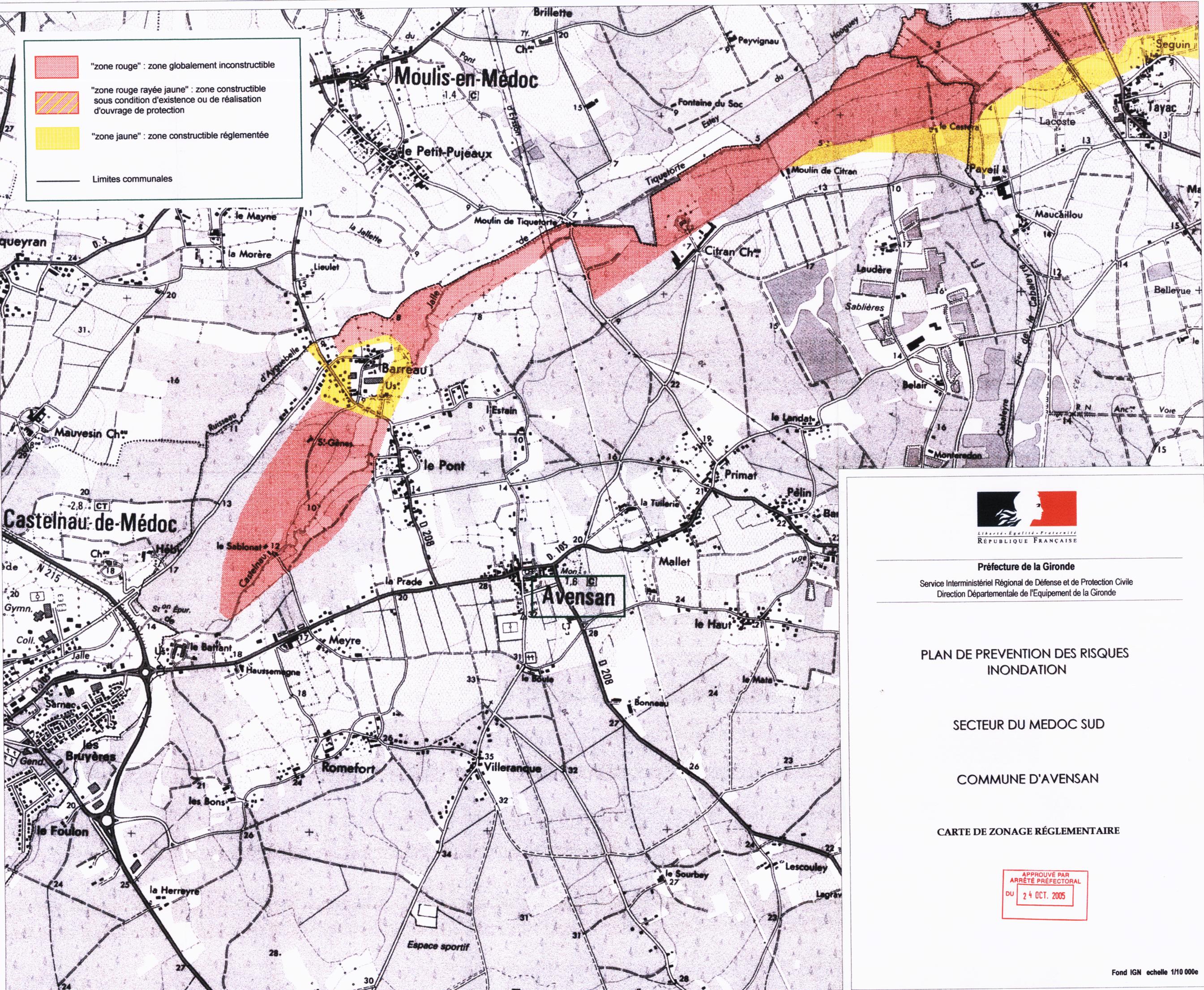


-  "zone rouge" : zone globalement inconstructible
-  "zone rouge rayée jaune" : zone constructible sous condition d'existence ou de réalisation d'ouvrage de protection
-  "zone jaune" : zone constructible réglementée
-  Limites communales



Préfecture de la Gironde
 Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
 Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 INONDATION

SECTEUR DU MEDOC SUD

COMMUNE D'AVENSAN

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

APPROUVÉ PAR
 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 DU 24 OCT. 2005